

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE FEUILLETON,

OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

28 NOVEMBRE.]

{ N. AUBIN éditeur. Imprimeur, A. JACQUES. }
{ Résidence et bureau rue St. Valier N° 177. }

[PRIX : -2 SOUS.

REMARQUES SUR LA PEINE DE MORT.

Nous tirons les remarques suivantes de la nouvelle préface de M. Victor Hugo à son ouvrage intitulé "Le dernier jour d'un condamné," ouvrage qui forme un des discours les plus éloquents de notre époque contre la peine capitale ; article que l'on voit disparaître peu-à-peu des codes criminels et dont le droit, la justice et surtout l'efficacité sont de plus en plus mis en doute par l'expérience des peuples qui ont osé déjà faire ce grand pas vers la véritable humanité qui consiste non point à punir, mais à prévenir le crime.

Le manque d'espace nous empêche de reproduire en entier cette partie intéressante de l'ouvrage, en sorte que nous avons dû nous contenter des passages les plus saillants auxquels nous consacrerons une page de notre feuilleton d'aujourd'hui et une autre de notre prochain numéro.

Qu'avez-vous à alléguer pour la peine de mort ?

Nous faisons cette question sérieusement ; nous la faisons pour qu'on y réponde ; nous la faisons aux criminalistes, et non aux lettrés bavards. Nous savons qu'il y a des gens qui prennent l'excellence de la peine de mort pour texte à paradoxes comme tout autre thème. Il y en a d'autres qui n'aiment la peine de mort que parce qu'ils haïssent tel ou tel qui l'attaque. C'est pour eux une question quasi-littéraire, une question de personnes, une question de noms propres. Ceux-là sont les envieux, qui ne font pas plus faute aux bons jurisconsultes qu'aux grands artistes. Les Joseph Grippa ne manquent pas plus aux Filangieri que les Toreggiani aux Michel-Ange et les Scudery aux Corneille.

Ce n'est pas à eux que nous nous adressons, mais aux hommes de loi proprement dits, aux dialecticiens, aux raisonneurs, à ceux qui aiment la peine de mort pour la peine de mort, pour sa beauté, pour sa bonté, pour sa grâce.

Voyons : qu'ils donnent leurs raisons.

Ceux qui jugent et qui condamnent disent la peine de mort nécessaire, d'abord :—parce qu'il importe de retrancher de la communauté sociale un membre qui lui a déjà nuï et qui pourrait lui nuire encore.—S'il ne s'agissait que de cela, la prison perpétuelle suffirait. A quoi bon la mort ? Vous objectez qu'on peut s'échapper d'une prison ? faites mieux votre ronde. Si vous ne croyez pas à la solidité des barreaux de fer, comment osez-vous avoir des ménageries ?

Pas de bourreau où le geôlier suffit.

Mais reprend-on,—il faut que la société se venge, que la société punisse.—Ni l'un, ni l'autre. Sa vengeance est de l'individu, punir est de Dieu.

La société est entre deux. Le châtement est au-dessus d'elle, la vengeance au-dessous. Rien de si grand et de si petit ne lui sied. Elle ne doit pas "punir pour se venger ;" elle doit corriger pour améliorer. Transformez de cette façon la formule des criminalistes, nous la comprenons et nous y adhérons.

Reste la troisième et dernière raison, la théorie de l'exemple.—Il faut faire des exemples ! il faut épouvanter par le spectacle du sort réservé aux criminels ceux qui seraient tentés de les imiter ! Voilà bien à peu près textuellement la phrase éternelle dont tous les réquisitoires des cinq cents parquets de France ne sont que des variations plus ou moins sonores. Eh bien ! nous nions d'abord qu'il y ait exemple. Nous nions que le spectacle des supplices produise l'effet qu'on en attend. Loin d'éduquer le peuple, il le démoralise et ruine en lui toute sensibilité, partant toute vertu. Les preuves abondent et encombreraient notre raisonnement si nous voulions en citer. Nous signalerons pourtant un fait entre mille, parce qu'il est le plus récent. Au moment où nous écrivons, il n'a que dix jours de date. Il est du 5 mars, dernier jour du carnaval. A Saint Pol, immédiatement après l'exécution d'un incendiaire nommé Louis Camus, une troupe de masques est venu danser autour de l'échafaud encore fumant. Faites donc des exemples ! le mardi-gras vous rit au nez.

Que si, malgré l'expérience, vous tenez à votre théorie routinière de l'exemple, alors rendez-nous le seizième siècle, soyez vraiment formidables, rendez-nous la variété

des supplices, rendez-nous Farinacci, rendez-nous les fourmenteurs-jurés, rendez-nous le gibet, la roue, le bûcher, l'estrapade, l'essorillement, l'écartèlement, la fosse à enfouir vif, la cuve à bouillir vif ; rendez-nous, dans tous les cartefours de Paris, comme une boutique de plus ouverte parmi les autres, le hideux étal du bourreau, sans cesse garni de chair fraîche. Rendez-nous Montfauton, ses seize piliers de pierre, ses brutes assises, ses caves à ossements, ses poutres, ses crocs, ses chaînes, ses brochettes de squelettes, son éminence de plâtre tachetée de corbeaux, ses potences succrées, et l'odeur de cadavre que par le vent du nord-est il répand à la zeste bouffée sur tout le faubourg du Temple. Rendez-nous dans sa permanence et dans sa puissance ce gigantesque apprentis du bourreau de Paris. A la bonne heure ! voilà de l'exemple en grand. Voilà de la peine de mort bien comprise. Voilà un système de supplices qui a quelque proportion. Voilà qui est horrible, mais qui est terrible.

Où bien faites comme en Angleterre. En Angleterre, pays de commerce, on pend un contrebandier sur la côte de Douvres, on le pend pour l'exemple, pour l'exemple on le laisse accroché au gibet ; mais, comme les intempéries de l'air pourraient détériorer le cadavre, on l'enveloppe soigneusement d'une toile enduite de goudron, afin d'avoir à le renouveler moins souvent. O terre d'économie ! goudronner les pendus !

Cela pourtant a encore quelque logique. C'est la façon la plus humaine de comprendre la théorie de l'exemple.

Mais vous, est-ce bien sérieusement que vous croyez faire un exemple quand vous égorgiez misérablement un pauvre homme dans le coin le plus désert des boulevards extérieurs ? En grève, en plein jour, passe encore ; mais à la barrière Saint-Jacques ! (1) mais à huit heures du matin ! Qui est-ce qui passe là ? Qui est-ce qui va là ? Qui est-ce qui sait que vous tuez un homme là ? Qui est-ce qui se doute que vous faites un exemple là ? Un exemple pour qui ? Pour les arbres du boulevard, apparemment.

Ne voyez-vous donc pas que vos exécutions publiques se font en tapinois ? Ne voyez-vous donc pas que vous vous cachez ? Que vous avez peur et honte de votre œuvre ? Qu'au fond, vous êtes ébranlés, interdits, inquiets, peu certains d'avoir raison, gagnés par le doute général, coupant des têtes par routine et sans trop savoir ce que vous faites ? Ne sentez-vous pas au fond du cœur que vous avez tout au moins perdu le sentiment moral et social de la mission de sang que vos prédécesseurs, les vieux parlementaires, accomplissaient avec une conscience si tranquille ? La nuit ne retournez-vous pas plus souvent qu'eux la tête sur votre oreiller ? D'autres avant vous ont ordonné des exécutions capitales, mais ils s'estimaient dans le droit, dans le juste, dans le bien. Jouvencel des Ursins se croyait un juge ; Elie de Thorrette se croyait un juge ; Laubardemont, La Reynie et Laffemas eux-mêmes se croyaient des juges ; vous, dans votre for intérieur, vous n'êtes pas bien sûrs de ne pas être des assassins !

Vous quittez la Grève pour la barrière Saint-Jacques, la foule pour la solitude, le jour pour le crépuscule. Vous ne faites plus fermement ce que vous faites. Vous vous cachez ; vous dis-je !

Toutes les raisons pour la peine de mort, les voilà donc démolies. Voilà tous les syllogismes de parquets mis à néant. Tous ces copeaux de réquisitoires, les voilà balayés et réduits en cendres. Le moindre atouchement de la logique dissout tous les mauvais raisonnements.

Que les gens du roi ne viennent donc plus nous demander des têtes, à nous jurés, à nous hommes, en nous adjurant d'une voix caressante au nom de la société à protéger, de la vindicte publique à assurer, des exemples à faire. Rhétorique, ampoule, et néant que tout cela ! un coup d'épingle dans ces hyperboles, et vous les dérenfliez. Au fond de ce doux verbiage, vous ne trouvez que du

de cœur, cruauté, barbarie, envie de prouver son zèle, nécessité de gagner ses honoraires. Taisez-vous mandarins ! Sous la patte de velours du juge on sent les ongles du bourreau.

Il est difficile de songer de sang froid à ce que c'est qu'un procureur royal criminel. C'est un homme qui gagne sa vie à envoyer les autres à l'échafaud. C'est le pourvoyeur titulaire des places de Grève. Du reste, c'est un monsieur qui a des prétentions au style et aux lettres, qui est beau parleur ou croit l'être, qui récite au besoin un vers latin ou deux avant de conclure à la mort, qui cherche à faire de l'effet, qui intéresse son amour-propre, ô misère, là où d'autres ont leur vie engagée, qui a ses modèles à lui, ses types désespérans à atteindre, ses classiques, son Bellart, son Marchangy, comme tel poète a Racine et tel autre Boileau. — Dans le débat il tire du côté de la guillotine, c'est son rôle, c'est son état. Son réquisitoire, c'est son œuvre littéraire, il le fleurit de métaphores, il le parfume de citations, il faut que cela soit beau à l'audience, que cela plaise aux dames. Il a son bagage de lieux-communs encore très-neuf pour la province, ses élégances d'élocution, ses recherches, ses raffinemens d'écrivain. Il hait le mot propre presque autant que nos poètes tragiques de l'école de Delille. N'avez point peur qu'il appelle les choses par leur nom. Fi donc ! Il a pour toute idée dont la nudité vous révolterait des déguisemens complets d'épithètes et d'adjectifs. Il rend M. Samson (*) présentable. Il gaze le couperet. Il estompe la bascule. Il entortille le panier rouge dans une périphrase. On ne sait plus ce que c'est. C'est doucereux et décent. Vous le représentez-vous, la nuit, dans son cabinet, élaborant à loisir et de son mieux cette harangue qui fera dresser un échafaud dans six semaines ? Le voyez-vous suant sang et eau pour emboîter la tête d'un accusé dans le plus fatal article du code ? Le voyez-vous scier avec une loi mal faite le cou d'un misérable ? Remarquez-vous comme il fait infuser dans un gâchis de tropes et de synecdoches deux ou trois textes vénéreux pour en exprimer et en extraire à grand-peine la mort d'un homme ? N'est-il pas vrai que, tantis qu'il écrit, sous sa table, dans l'ombre, il a probablement le bourreau accroupi à ses pieds, et qu'il arrête de temps en temps sa plume pour lui dire, comme le maître à son chien : — Paix là ! paix là ! tu vas avoir ton os !

Du reste, dans la vie privée, cet homme du roi peut être un honnête homme, bon père, bon fils, bon mari, bon ami, comme disent toutes les épitaphes du père Lachaise.

Espérons que le jour est prochain où la loi abolira ces fonctions funèbres. L'air seul de notre civilisation doit dans un temps donné user la peine de mort.

On est parfois tenté de croire que les défenseurs de la peine de mort n'ont pas bien réfléchi à ce que c'est. Mais pesez donc un peu à la balance de quelque crime que ce soit ce droit exorbitant que la société s'arroge d'ôter ce qu'elle n'a pas donné, cette peine, la plus irréparable des peines irréparables !

(1) On sait qu'autrefois les exécutions avaient lieu à Paris sur la place de Grève, en face de l'hôtel-de-ville ; mais depuis 1834, nous croyons, elles ont lieu à la barrière St. Jacques en un quartier retiré de la ville.

(*) Bourreau de Paris.

(à continuer.)

LE FEUILLETON, OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

QUEBÉC, MERCREDI 28 NOVEMBRE, 1838.

L'HABEAS CORPUS

La ville de Québec fut vivement intéressée ces jours derniers à l'occasion d'un writ d'*Habeas Corpus* accordé à Mr. Teed, prisonnier politique, par deux juges, les Honorables Panet et Bedard, sur la demande de Mr. T. C. Aylwin. Malheureusement le public a fait une opinion de parti de ce qui n'était ou du moins de ce qu'on ne devait considérer absolument que comme l'opinion, légale, sincère et puissante de deux hommes auxquels jusqu'à ce jour on n'a, judiciairement, rien reproché. Mais hélas, les partis se sont fait ici depuis long-temps, un catéchisme d'après

lequel la conscience politique se met à l'aise en tout cas et en toute circonstance et l'on voit journellement approuver des actes que, s'ils fussent partis d'adversaires en origine, on eût hautement condamnés. Aujourd'hui une classe de la population ne se fait nul scrupule de jeter tout haut l'insulte et la dérision sur un jugement rendu sous le sceau d'une autorité au nom de laquelle on commet tout et qui sert de prétexte à un zèle dont l'excès est quotidiennement ridicule et nuisible. A l'appui de ce que nous disons, nous ne ferons que supposer un instant qu'un jugement semblable, aussi consciencieux, mais dans des circonstances opposées, eût été rendu par les deux juges d'une autre origine et que la population canadienne se fût permis de le blâmer ou même de l'accueillir avec répugnance, n'aurait-on pas entendu un cri d'indignation s'élever soudain chez le parti opposé qui eût prêché une croisade au nom de la *supremacy of the english law: the law is above the king* ; la loi doit être respectée, les décisions d'un tribunal doivent être inviolables, eussent-ils dit, cependant aujourd'hui l'on sourit avec complaisance sur ceux qui, la force en main, foulent aux pieds les décrets d'un tribunal auquel on refuse même aujourd'hui un appui moral.

C'est avec l'impatience la plus vive qu'on attend le résultat du jugement de notre cour de justice et l'accueil qu'auront eu auprès du pouvoir suprême les paroles courageuses que des juges indépendants ont émises, sans doute une main sur la loi, l'autre sur leur conscience. On n'attend guère que vers la fin de la semaine la décision de sir John Colborne et de son conseil sur le jugement qui annule leurs actes si profondément conçus, si complaisamment passés. Quoique nous n'ayons point encore décrit le cours de cette affaire nous supposons que nos lecteurs la connaissent d'après les autres journaux. Les juges ont lancé un mandat d'amener contre le colonel Bowles, pour mépris de cour, mandat qui n'a pu être exécuté ; voici les procédés de la cour envers le geôlier, tels que les donne le *Canadien* auquel le public doit déjà les principaux traits de ce petit drame qui ne peut manquer d'avoir les résultats les plus sérieux, quelle qu'en puisse être la conclusion.

L'AFFAIRE DU GEOLIER.

Dans notre dernière feuille, nous laissons cet officier sous la garde du Shérif, pour réparation de nouveau le lendemain (Samedi) devant l'Honorable Juge Panet, et recevoir sa sentence pour irrévérence, ou mépris de cour. Samedi donc vers midi, le geôlier ayant été amené devant le Juge, celui-ci avant de prononcer son jugement, posa la question suivante au prisonnier.

Prisonnier, voulez-vous faire un retour convenable et suffisant au Writ d'*Habeas Corpus* à vous signifié, en rapportant le jour et la cause de la détention par vous le dit John Jeffreys, comme il appert par la copie du *commitment*, de record devant nous.

M. Jeffreys donna une réponse verbale, disant qu'il ne pouvait faire d'autre retour que celui qu'il avait consciencieusement fait. Le greffier de la Couronne ayant eu ordre de prendre acte de cette réponse, M. Cochran présenta un papier écrit à M. Jeffreys en lui disant de donner cela comme sa réponse. Ici le juge, non pas violemment agité, comme dit le rapporteur du *Mercury*, mais justement surpris d'une pareille intervention de la part du conseil de la Couronne, arrêta M. Cochran, en lui disant que s'il faisait dire à son client ce qu'il n'avait pas intention de dire, il se trouverait obligé d'agir aussi contre lui pour mépris.

M. Cochran désavoua toute intention d'ariser M. Jeffreys de dire ce qu'il ne devait pas dire ou ce qu'il ne voulait pas dire ; il avait seulement mis dans la forme convenable ce qu'il avait compris que voulait dire M. Jeffreys.

Le geôlier paraissant embarrassé sur la réponse à donner, M. Cochran alors demanda et obtint la permission de se consulter un moment avec M. Jeffreys sur la réponse que celui-ci avait à donner, et la réponse suivante fut couchée sur le registre du greffier de la Couronne, avec mention qu'elle avait été donnée après consultation avec le conseil de Reine—

« Je ne puis faire un autre ou un plus suffisant retour que celui que j'ai déjà consciencieusement fait au meilleure de mon habileté ; et je prie qu'on y rétère. »

Après cela le juge prononça l'emprisonnement et la détention de M. Jeffreys dans la prison commune de ce district, jusqu'à ce qu'il eût fait le retour voulu par le juge. Cette sentence fut accompagnée de réflexions que le juge aurait pu exprimer d'une manière encore plus énergique, sur l'étrange et de la résistance que la Cour éprouvait de la part de ses officiers. Il ne peussait pas que les fastes judiciaires de la Grande-Bretagne offrisent un pareil exemple d'interruption au cours de la justice. Il pouvait bien y avoir diversité d'opinion sur la validité ou l'invalidité de l'ordonnance du conseil suspendant l'*Habeas Corpus* ; mais le writ à l'exécution duquel on s'opposait était le writ de Sa Majesté, émané par une autorité compétente, et tout le monde devait s'y soumettre. C'était un aveu bien alarmant mais il se trouvait obligé de le faire : il n'y avait plus de sûreté pour la vie et la liberté des citoyens, si un geôlier pouvait ainsi éluder le cours de la justice. On pourrait

secrètement se défier d'un prisonnier, et le geolier, pour mettre un pareil acte à couvert, n'aurait qu'à dire que le prisonnier n'était plus sous sa garde. Ceux-mêmes qui favorisaient la présente résistance à la justice, pourraient en dire un jour les victimes. Ceci n'est qu'un aperçu des principales parties de l'allocution de l'Honorable Juge, qui parla assez au long en cette occasion.

M. RODIER vient d'adresser à l'*Ami du Peuple* une lettre que nous reproduisons, avec d'autant plus de plaisir, que la connaissance personnelle de Mr. Rodier nous faisait une loi de rejeter et non d'abandonner les injurieux soupçons que la rumeur publique avait rapidement traînés de Montréal à Québec. Certes, si la calomnie n'épargne point Mr. Rodier, dont la franchise et la bonne foi furent constamment admises par tous les partis et même par ses ennemis personnels, comme l'excuse de toutes les erreurs où ce monsieur eût pu se laisser entraîner, nul n'est à l'abri de ses traits et l'on peut s'attendre à voir tenir les caractères les plus purs. Nous reproduisons cette lettre aussi pour répondre à la question que chacun se fait-il depuis long-temps ? *que fait Rodier* . et pour montrer que les persuasions les plus chères comme les plus intimes peuvent s'altérer par des événements pour faire place aux vœux les plus inattendus. Mr. Rodier aurait tort de s'en tenir à son vœu de se retirer de la vie publique ; il est encore pour lui une belle carrière à parcourir s'il lui est possible de briser un certain enthousiasme qui tend sans cesse à l'entraîner, malgré lui, dans des extrêmes toujours fâcheux.

M. L'ÉDITEUR.

L'ignorance et la malveillance se sont donné la main soit pour censurer injustement ou interpréter atrocieusement mon séjour paisible en Canada. Ce n'était pas assez de l'être constamment occupé d'affaires publiques depuis l'âge

17 ans, d'avoir en 1832 abandonné une des plus brillantes clientèles pour me lancer dans le tourbillon politique, ce n'était pas assez d'avoir plusieurs fois joué ma vie pour des disputes politiques et d'avoir (ô fanatisme !) provoqué en duel et tiré sur mon bienfaiteur et mon meilleur ami, ce n'était pas assez d'avoir souffert une année d'exil, et d'avoir vécu et m'être couvert des aumônes de quelques parents et amis, ce n'était pas assez d'être complètement ruiné, il fallait encore, pour être *patriote*, choisir entre une mort *inutile* par un boulet ou par... ma plume n'écrira jamais le mot. Je n'ai voulu prendre aucune de ces alternatives. Eh bien ! le croira-t-on ? quelque bouche d'enfer a insinué contre moi des soupçons de *délation* et j'apprends que cette accusation circule avec la rapidité de toutes les calomnies.

Je ne devrais peut-être pas descendre jusqu'à me justifier. Sans rappeler les sacrifices que je viens de mentionner, je pourrais interroger les nombreux amis que j'ai eus dans ma vie : tous répondraient que la sincérité et la fidélité furent les traits les plus saillants de mon caractère. Je pourrais même interroger ceux qui parmi eux m'ont trahi et ils répondraient que je n'ai jamais usé de représailles. Je pourrais encore interroger mes ennemis et ils diraient que jamais je ne les attaquaï dans l'ombre, que je leur exprimai toujours mes sentimens franchement et ouvertement, soit à eux personnellement, soit dans les journaux sous ma propre signature.

Cependant, comme j'ai toujours été prêt à rendre compte au public de tous les actes de ma vie publique, je vais le faire en cette occasion une fois pour toutes, *car je m'en suis retiré pour toujours*.

Quand je quittai les Etats-Unis, je n'avais aucun emploi ni commandement dans l'expédition projetée. J'arrivai à Montréal, n'y restai que peu de temps, n'y fis aucune visite, ne vis aucune des autorités ni aucune personne attachée aux autorités et je partis avec ma famille pour l'Assomption, avec la résolution de m'y fixer et d'y exercer paisiblement ma profession. Je n'y avais été que quelques jours, quand je fus informé par un Mr. Scott, marchand de grains, que le bruit courant à Montréal était qu'il y avait un warrant contre moi. Je partis le soir pour Lavaltrie où je restai caché pendant deux nuits et un jour et revins à l'Assomption. Avant mon départ, craignant que ma conduite passée aurait pu donner de l'ombrage au gouvernement, j'écrivis à Montréal, offrant de donner des cautions pour ma conduite paisible. Avant de recevoir une réponse, une autre alarme me fut donnée de l'émanation d'un warrant et je partis alors pour St. Roch où je me tins également caché. Mon frère vint m'y trouver avec une réponse que Son Excellence, à qui ma position avait été représentée, avait bien voulu agréer mes offres, ce dont je lui serai, ainsi que ma postérité éternellement reconnaissant.

Je me rendis aussitôt en ville où je donnai un cautionnement de £3,000 pour quatre ans et je retournai, sans visiter personne, le lendemain, à l'Assomption, chez un parent qui veut bien m'avancer ma pension, jusqu'à ce que je sois en état de le payer.

Après ce récit qui est exact dans tous ses détails, "je proclame devant Dieu et devant les hommes que jamais je n'ai fait, soit directement ou indirectement d'aveu, délation ou dénonciation quelconque contre qui que ce soit, que jamais je n'en fus capable et que jamais on n'en a exigé ou demandé de moi."

Quelqu'humiliante que soit une explication que mes antécédens auraient dû m'épargner, néanmoins j'ai cru devoir la donner pour ceux qui ne me connaissent pas. Pour ceux qui me connaissent, je suis et serai toujours à l'abri de tout soupçon. Et quant à cette autre portion du peuple qui ne se nourrit que de scandale, l'avenir la ramènera elle-même de son erreur et si elle y persiste, peu m'importe.

En résumé, j'ai fait la folie de m'avancer jusqu'au bord de l'abîme : je me suis alors arrêté pour en mesurer la profondeur et j'ai reculé devant le précipice : voilà tout ce que j'ai fait. Et ce sont mes propres compatriotes qui m'en font un crime, comme s'il n'y avait pas assez de victimes, comme si ma vie eût pu être de quelque poids dans la balance des partis !

O faveur populaire, tu ressembles à celles d'une courtesanne. O peuple, veau d'or que j'ai tant idolâtré, peuple, nom magique qui embrassait toute ma science, toutes mes pensées, tous mes desirs toutes mes espérances, toutes mes anxiétés si j'avais su quelle devait être la récompense de mes sacrifices, il y a long-temps que je serais rentré dans la vie privée et je ne serais pas aujourd'hui à implorer la bienveillance de personne ! Le temps qui éclaircit tout, viendra t'ouvrir les yeux : tu reconnaîtras ton injustice et ton ingratitude : mais alors tu auras fait tout le mal que tu pouvais me faire !

J'ai toujours pris pour règle de conduite, M. l'Éditeur, d'opposer le silence à la calomnie. Mais je ne puis souffrir une calomnie aussi atroce que celle à la quelle je suis actuellement en butte. J'avais l'espérance, avec une réputation intègre, de me relever, par mon travail, honorablement, de ma pauvreté : c'était la dernière ressource qui me restait après tous mes malheurs : on cherche à me la ravir : je ne le souffrirai pas.

Je déclare donc que celui qui répétera cette infâme calomnie et dont je découvrirai le nom, ira prouver devant les autorités la vérité de ses assertions. Mon honneur et ce que je dois à ma famille me forceront à cette démarche quel que désagréable qu'elle puisse être.

J'ai dit, M. l'Éditeur, que je me retirais de la vie publique : qu'on comprenne bien que je n'en quitte pas une pour en commencer une autre : je déclare que je n'appartiendrai plus à aucun parti, à aucune caste politique de quelque dénomination que ce soit et que je veux dévouer le reste de mes jours à l'exercice de ma profession et aux intérêts de ma famille. "Je termine ma carrière politique sans regrets, et sans remords. Si elle fut sans gloire, du moins elle fut sans reproche."

J'ai l'honneur d'être,

M. l'Éditeur,

Votre très humble, etc. etc.

EDOUARD E. RODIER.

L'Assomption, 19 Nov. 1838.

P. S. Je saisis cette occasion pour vous annoncer que les paroisses de l'Assomption, St. Sulpice, Lavaltrie, Repentigny, St. Jacques et St. Roch sont et ont été aussi paisibles que l'hiver dernier. L'insurrection n'a pas même créé de sensation dans ces endroits.

Le Baron de Frateline, d'abord prisonnier civil puis prisonnier d'état, enfermé dernièrement avec les accusés politiques de Québec dans la citadelle, fut, nous dit-on, transféré à Montréal ; selon les uns pour y être jugé, selon d'autres pour y servir de témoin contre des personnes qu'il lui serait possible de compromettre. Nous donnons cela pour ce que valent des bruits publics.

PRISONNIERS POLITIQUES.—Les journaux de Montréal ont donné les noms des prisonniers politiques actuellement dans la prison de cette ville ; la longueur de cette liste ne nous permettant pas de la reproduire, nous nous sommes bornés à en faire le relevé suivant où se trouvent désignés le nombre des prisonniers et leur résidence. On pourra voir que, si l'on en excepte les paroisses où les arrestations ont dû être faites en masse, le contingent fourni par les autres villages du sud que l'on regardait comme totalement désaffectionnés, se trouve être extrêmement minime en comparaison de ce qu'il eût pu être si la rébellion avait été aussi générale qu'on la représentait d'abord. Il est probable aussi que la majorité des accusés ne le sont que sur soupçon et par mesure de précaution; au moins un grand nombre des prisonniers de Montréal sont-ils, nous dit-on, dans ce dernier cas.

Montréal, 50; Lachine, 2; Rivière des Prairies, 1; St. Laurent, 1; Vincent de Paule, 1; Ste. Geneviève, 1; Pointe aux Trembles, 1; Laprairie, 15; La Tortue, 4; St. Philippe, 32; St. Constant, 22; St. Edouard, 43; St. Rémi, 5; St. Jean, 9; Blairfinchie, 1; St. Luc, 2; St. Athanase, 9; L'Acadie, 13; St. Cyprien, (Napierville) 27; Lacole, 26; St. Valentin, 34; Rivière du Sud, 2; Ruisseau des Noyers, 1; St. Jacques le Mineur, 1; St. André, 1; Châteauguay, 119; St. Isidore, 2; Beauharnois, 76; St. Thimothée, 1; St. Martin, 10; Les Cèdres, 1; Vaudreuil, 1; Varennes, 2; Longueuil, 4; Boucherville, 1; Sorel, 4; St. Césaire, 1; St. Jean Baptiste, 1; Yamaska, 1; St. Ours, 1; St. Charles, 5; St. Denis, 2; Ste. Marie, 2; Trois-Rivières, 1; Québec, 3; St. Gervais, (Québec) 2; États-Unis, 5; France, 1.

Divers autres dont les résidences ne sont pas encore désignées, 8; Citadelle de Québec, 6;—Total 564.

“Le Herald dit “qu'un exprès a été envoyé à Québec pour emmener le bourreau, vu qu'il n'y en a pas à Montréal pour le présent.”

C'est un badinage que le Herald a voulu faire sans doute, en disant qu'il n'y avait pas de bourreau à Montréal.—(Le Canadien.)”

Nous ne savons pas si c'est un badinage qu'a voulu faire le Herald, mais, quoique ces plaisanteries soient tout-à-fait dans le goût de celles qui ornent habituellement les colonnes du *journal-vampire*, nous sommes informés qu'au moins dans ce cas il a dit partiellement la vérité; car “l'exécuteur des hautes œuvres” a été expédié de Québec à Montréal samedi, sur la demande du Shériff de cette dernière ville.

LE SOIR DE LA BATAILLE DE WATERLOO.

Il était six heures du soir, la plaine de Waterloo était couverte de morts, et aux cris des vaincus et des vainqueurs se mêlait le bruit du canon qui grondait avec une épouvantable furie. Les phalanges anglaises commençaient à céder, et nos tambours, faisant retentir l'air du *pas de charge*, avaient imprimé à nos bataillons l'ardeur belliqueuse de la victoire. Tout à coup, comme un point noir paraît sur l'horizon, il s'émeut, il s'ébranle . . . ce sont de soldats; c'est une nouvelle armée qui s'avance pour combattre. Alors on eût vu une sorte de joie guerrière se répandre parmi les nombreux officiers groupés autour de Napoléon. C'est Grouchy! c'est son corps! s'écria-t-on avec enthousiasme . . . Ne serait-ce pas plutôt le corps de Blücher, auquel le déserteur de la division Gérard aura révélé le plan de bataille? murmura le jeune Labédoyère. . . Et l'empereur, laissant tomber sa lunette, s'élança sur son cheval, et il envoya sa garde sur les troupes qui débouchaient sur son flanc droit.

Alors commença un nouveau combat. Aux cris des combattans, au bruit des instrumens militaires, se maria, avec un redoublement de force, l'explosion des foudres de la guerre. Les fanfares du clairon et les roulemens du tambour, répétés par les échos, se mêlent aux hennissemens des chevaux qu'électrise le fracas des armes. Enfin, comme pour ajouter au lugubre de cette scène, le crépuscule du soir est venu unir ses sombres voiles aux épais nuages de fumée, qui déjà obscurcissaient la plaine.

L'armée anglaise, renforcée par l'arrivée de trente mille Prussiens, passe subitement d'une défense passive à une offensive impétueuse. Les troupes françaises, attaquées

en flanc et en revers, se pelotonnent, rétrogradent et se débandent. Les plus braves cèdent: toutes les armes se mêlent; les soldats se pressent, s'enfoncent les uns sur les autres en se précipitant, à travers les champs, sur les bords du Thuy, ruisseau fangeux qui passe à Genappe.

Un dernier bataillon de réserve, commandé par l'intrépide colonel Martenot, était resté inébranlable au milieu des flots tumultueux de l'armée. Napoléon s'était retiré dans les rangs de ces braves, et, les ayant fait former en carré, il s'était avancé à leur tête au-devant de l'ennemi. Tous ses généraux, Ney, Soult, Bertrand, Drouot, Labédoyère, Gourgaud avaient mis l'épée à la main et étaient devenus soldats. Les vieux grenadiers, incapables de trembler pour leur vie, s'effrayaient des dangers qui menaçaient leur chef, et le conjuraient de s'éloigner. “Retirez-vous, lui dit l'un d'eux, vous voyez bien que la mort ne veut pas de vous!” Napoléon résistait; il venait de commander le feu, quand le colonel Martenot est blessé d'un coup de biscaien qui lui traverse le flanc droit. Ce fut alors que les officiers qui entouraient l'empereur, apercevant un uniforme français au milieu des rangs ennemis, et ne doutant pas de la trahison, s'emparèrent du cheval de leur chef et l'entraînèrent loin de ce champ de carnage.

Labédoyère, Gourgaud, Bertrand et quelques autres officiers le suivirent. Je fus présent au dernier adieu que lui fit sa garde; je jetai un dernier regard sur ces braves; je les vis se presser autour de leurs aigles expirantes, se précipiter tous sur l'ennemi aux cris de vive l'empereur! Tristes, abattus, nous parcourûmes, avec vitesse, ce champ de bataille que, deux heures avant, nous faisons encore retentir des cris de victoire! Quel spectacle affreux! des soldats couverts de blessures tombent à terre noyés dans le sang; d'autres, plus heureux, sont morts en combattant! J'en vis quelques uns se fusiller entre eux pour ne point survivre à leurs compagnons d'armes ni mourir de la main de leurs ennemis! Un jeune caporal, blessé mortellement par un boulet qui lui avait enlevé l'épaule gauche, était transporté hors du champ de bataille. Il s'aperçut qu'un de ses porteurs, pour le soulager, lui avait ôté son bonnet; et il se fit alors poser à terre, et, sentant sa fin approcher, il lui dit: “Camarade, tourne-moi vers l'ennemi, afin que je n'aie pas la douleur d'avoir fui devant lui!” Montrant ensuite son plumet rouge: “Mets-moi mon bonnet, pour que je meure au moins coiffé en grenadier.” Puis, apercevant Napoléon qui passait alors près de lui: Vive l'empereur! s'écria-t-il d'une voix éteinte, et en prononçant ces mots il expira.

J'avais quitté la plaine de Waterloo; je marchais dans l'obscurité, éclairé de loin en loin par les flammes d'un incendie ou par la clarté fugitive que vomissait la bouche des canons anglais. Les routes étaient encombrées de soldats qui criaient: *A la trahison!* et se répandaient en imprécations contre les traîtres; de fourgons, de chevaux et d'hommes qui fuyaient épouvantés. Les villages étaient remplis de morts et de blessés; les uns terminaient dans les rues leur misérable existence; les autres, abandonnés depuis plusieurs jours dans les maisons, annonçaient leur mort par l'odeur fétide qu'exhalaient leurs cadavres. La plupart des maisons étaient sans maître, et le soldat qui y entrait exerçait tous les droits du propriétaire. Le bétail, chassé des habitations, errait dans les rues, dans les campagnes, au milieu des récoltes non moissonnées, poursuivi par une avide soldatesque.

Au milieu de cette scène de désolation, Napoléon gardait le plus morne silence. Nous venions d'entrer dans Gemappe; de nombreux chariots, derrière lesquels étaient embusqués quelques faibles restes de nos bataillons, en défendaient l'approche. Un colonel les exhortait à tenir ferme contre l'ennemi. Ils hésitaient. “Quoi! lui disaient quelques soldats, nous entendons partout retentir les cris de *sauve qui peut!* nos propres chefs, un général est passé à l'ennemi, et vous voulez que nous combattions! Malgré notre courage, pourrions-nous tenir contre une armée, pourrions-nous triompher de la trahison?—Comment, grenadiers, leur répondit leur chef en saluant Napoléon de son épée, pour sauver votre empereur ne sauriez-vous donc plus mourir?” Aussitôt, portant respectueusement la main à revers sur le devant de leurs bonnets, ils s'écrièrent avec une noble résignation: “Colonel, nous mourrons!” Napoléon ne put cacher sa vive émotion, il piqua des deux, et fut bientôt loin de ces braves.